

Formations 2020

A V O C A T S
T E N
FRANCE

Sommaire

Droit du travail **5 à 22**

Droit commercial **25 à 35**

Droit pénal **37 à 41**

Droit fiscal **43 à 56**

Droit public **59 à 62**

Droit immobilier **65 à 67**

Conditions
générales de vente **68**



Après plusieurs années de réformes permanentes on pouvait espérer, au regard des mouvements sociaux récents, une pause ou un ralentissement.

Il n'en est rien, et la réforme des retraites ou les autres réformes en droit des affaires, de même que l'entrée en application des réformes votées ces dernières années, vont entraîner encore des modifications et bouleversements dans les activités de vos entreprises, associations, et collectivités locales.

Face à cela deux attitudes :

- attendre et voir venir, avec le risque d'être en retard ou en infraction ;
- anticiper et se former, pour profiter des évolutions et y apporter des solutions et réponses concrètes efficaces et sécurisées.

C'est la deuxième option qui est retenue par TEN FRANCE SCP D'AVOCATS, qui depuis maintenant plus de trente ans anime des formations, par les avocats du cabinet, spécialistes dans leurs matières ou y ayant une activité dominante, pour vous aider à avancer.

Ce livret de présentation de nos formations vous permet d'avoir un premier regard sur ce que nous pouvons vous apporter.

Les évolutions et les actualités peuvent nous amener à proposer d'autres thèmes et si vous souhaitez une formation spécifique sur un thème qui ne figure pas dans ce catalogue, sollicitez vos interlocuteurs habituels qui se feront un plaisir de vous accompagner et de répondre à toutes vos demandes.

Le service formation



Lieux de formations

CHEZ VOUS

Les formations peuvent être dispensées directement dans vos locaux, auprès de vos collaborateurs. Elles sont alors adaptées, sur-mesure, à votre activité et limitent vos coûts de déplacement.

EN NOS LOCAUX

Poitiers

Pôle République II
23 rue Victor Grignard – 86000 POITIERS

Paris

7 rue Claude Chahu
75016 PARIS

Bordeaux

7 avenue Raymond Manaud
Ilot C3-1 Bât B – 33525 BRUGES



Catalogue de formations 2020

PUBLIC VISÉ

Droit du travail

dirigeants, directeurs des ressources humaines, responsables des ressources humaines, gestionnaires paye

Commercial

dirigeants, responsables administratifs, responsables comptables, forces commerciales, responsables de publication ou de communication

Droit pénal

dirigeants et cadres de haut niveau

Droit fiscal

dirigeants, directeurs administratifs et financiers, responsables associatifs, gestionnaires de patrimoine, fiscalistes, et toutes personnes soucieuses de gérer efficacement sa fiscalité

Droit public/Droit immobilier

élus locaux, responsables immobilier, gestionnaires immobilier

PRÉ-REQUIS

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes exerçant des fonctions en lien avec les formations, sans pré-requis particuliers, sauf exceptions.

Formations en Droit du travail



Actualisation des connaissances en droit du travail	6
Accidents du travail et maladies professionnels : réduisez vos coûts !	7
Conseil de Prud'hommes : savoir anticiper et gérer le conflit	8
Le contrôle URSSAF : les bons réflexes	9
Le règlement intérieur et la liberté dans l'entreprise	10
État de santé du salarié : quelles conséquences ?	11
Les risques psychosociaux : mieux vaut prévenir que guérir	12
Égalité femmes – hommes dans l'entreprise : les nouveaux enjeux	13
Vie privée – vie professionnelle : comment concilier ces deux aspects au travail	14
Surveiller ses salariés : que peut faire l'employeur ?	15
Les salariés protégés sont-ils des salariés comme les autres ?	16
Le Comité social et économique	17
Les incontournables du droit du travail	18
La modification du contrat de travail ou comment faire évoluer le salarié dans l'entreprise	19
Les enjeux actuels du partage des compétences et de la responsabilité civile et pénale dans le secteur associatif médico-social	20
Secret professionnel partagé : une chance ou un risque ?	21
La culture de la bientraitance ou la lutte contre la maltraitance	22

Actualisation des connaissances en droit du travail

GRAND SUCCÈS



*Formation organisée tous les ans sur plusieurs demi-journées.
à Poitiers, Paris et Bordeaux.
Des groupes sont prévus les mardi, mercredi ou jeudi matin.*

Ordonnances réformant le droit du travail, lois le modifiant directement ou à la marge, décrets d'application, circulaires, jurisprudences, ... le Code du travail est soumis à une évolution permanente.

L'actualisation des connaissances en droit du travail permet, par des séances réparties tout au long de l'année, de suivre l'évolution et de maîtriser les nouveaux textes ainsi que les nouvelles jurisprudences.

Cette formation se répartit entre l'analyse des nouveaux textes, l'étude d'un thème pratique et l'analyse des jurisprudences.



Le concept de cette actualisation permanente, visant les textes, la jurisprudence et un thème pratique, a été lancé il y a maintenant plus de 25 ans et rencontre toujours un très vif intérêt.

Accidents du travail et maladies professionnelles : réduisez vos coûts !

GRAND SUCCÈS



Formation organisée sur une journée.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles induisent des coûts élevés pour l'entreprise : augmentation du taux de cotisations AT, majoration des indemnités de rupture en cas de licenciement pour inaptitude, manque-à-gagner et/ou baisse de la productivité dus à l'absentéisme, éventuelles majorations de taux appliquées par la CARSAT...

Des solutions existent néanmoins pour réduire ces coûts.

Nous vous proposons un tour d'horizon de ces solutions, de la rationalisation de la gestion administrative des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles à la contestation des décisions de la CPAM, des durées d'arrêts de travail et des taux d'incapacité, en passant par le suivi du compte employeur et de l'évolution du taux AT.

Conseil de Prud'hommes : savoir anticiper et gérer le conflit



Formation organisée sur une journée.

La loi « Travail » d'août 2016 et les ordonnances de septembre 2017 ont modifié les règles applicables devant le Conseil de Prud'hommes.

L'entreprise doit y être préparée et les connaître pour les utiliser au mieux de ses intérêts.

Détecter les situations à risque, préparer un litige à venir ou gérer un conflit existant, assurer une communication efficace en cas de contentieux comptent parmi les thèmes que nous aborderons avec vous.

Le contrôle URSSAF : les bons réflexes



Formation organisée sur une journée.

L'annonce de la visite d'un contrôleur URSSAF est toujours source de craintes ; il est nécessaire pour l'entreprise de s'y préparer.

Quelles sont les règles de validité des contrôles et des redressements ? Les droits des cotisants sont-ils sécurisés ? Quel est le coût pour l'entreprise ? Le redressement forfaitaire pour travail dissimulé peut-il être mis en œuvre ? Les étapes du contentieux.

Nous aborderons l'ensemble des questions relatives à la gestion d'un contrôle URSSAF.

Le règlement intérieur et la liberté dans l'entreprise



Formation organisée sur une journée.

De plus en plus de salariés revendiquent la possibilité de faire ce qu'ils veulent dans l'entreprise. Qu'en est-il réellement ? Quelles sont les libertés fondamentales et celles qui peuvent être, temporairement, « mises de côté » ?

La réponse passe, principalement, par le règlement intérieur, outil de gestion des ressources humaines incontournable.

Revalorisé par les dernières lois qui lui rajoutent des clauses obligatoires, considéré comme incontournable par la jurisprudence pour mettre en œuvre des sanctions disciplinaires, le règlement intérieur ne peut plus être négligé.

Cette formation est l'occasion de refaire le point sur les règles relatives à la discipline, au droit de la défense des salariés, ainsi que celles concernant l'hygiène et la sécurité.

Nous analyserons ainsi les clauses qui doivent relever du règlement intérieur, et celles qui doivent figurer dans d'autres documents, tels le contrat de travail ou les notes techniques non disciplinaires.

État de santé du salarié : quelles conséquences ?

GRAND SUCCÈS



Formation organisée sur une journée.

Outre la perturbation que toute absence maladie entraîne dans l'organisation du travail et la répartition des missions au sein d'une équipe, le chef d'entreprise et le responsable doivent faire face aux conséquences juridiques de l'état de santé du salarié sur l'exécution de son contrat de travail.

Ainsi, après avoir défini le statut du salarié malade en tenant compte des différences de traitement entre une maladie simple et un accident du travail ou une maladie professionnelle, il conviendra au chef d'entreprise d'organiser la reprise du travail à l'issue de l'arrêt maladie, et lorsque cette reprise n'est pas possible d'entamer la procédure de rupture du contrat de travail en raison de l'état de santé du salarié.

Cette formation a pour objectif, à travers le panorama des règles juridiques régissant les conséquences de l'état de santé du salarié, de déterminer les obligations de l'employeur et les moyens d'actions pour y faire face.

Parallèlement au traitement de la situation du salarié en absence maladie, un chapitre sera également réservé au statut particulier de la salariée enceinte.

Les risques psychosociaux : mieux vaut prévenir que guérir



Formation organisée sur une journée.

Burn Out, harcèlement, stress au travail, autant de mots très présents aujourd'hui dans les relations de travail.

Rassembler sous le vocable de Risques Psychosociaux, ils renvoient l'employeur à l'obligation de sécurité qui pèse sur lui à l'égard des salariés qu'il emploie.

Que recouvre cette notion de Risques Psychosociaux ? Comment réagir et surtout comment tenter de prévenir leurs survenances ? Quelles conséquences pour l'entreprise et le dirigeant ? Ce sont les objectifs de cette formation.

Nous aborderons au cours d'une journée de formation l'ensemble de ces questions afin de permettre aux entreprises de s'approprier ce dossier délicat.

Égalité femmes-hommes dans l'entreprise : les nouveaux enjeux



Formation organisée sur une journée.

Le projet de loi dite Avenir Professionnel, qui sera définitivement adopté à mi-août, a pour ambition de mettre en place des obligations plus contraignantes pour les entreprises, concernant principalement la réduction des écarts de rémunération et celle des violences sexuelles et sexistes sur le lieu de travail.

Dans un contexte médiatique fortement focalisé sur ce dernier sujet, les employeurs ne pourront pas se désintéresser de ce nouveau texte qui souhaite accentuer les contrôles internes (mesure chiffrée des distorsions de rémunération) et externes (multiplication par 4 des contrôles des inspections du travail) et qui envisage d'obliger les entreprises à rendre public chaque année les écarts de salaire constatés en leur sein.

Nous vous proposons de consacrer une journée complète à ce sujet très varié de l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise dont l'importance ne doit plus être négligée.

Vie privée – vie professionnelle : comment concilier ces deux aspects au travail



Formation organisée sur une journée.

Aujourd'hui, vie professionnelle et vie privée sont de plus en plus imbriquées pour un certain nombre de salariés.

Ce phénomène est renforcé par les nouveaux outils de communication, qui permettent d'être connecté « 24 / 24 », ce qui pose question sur l'organisation des temps de travail et de repos.

Le législateur en est arrivé à créer un droit à la déconnexion.

Les impératifs techniques et commerciaux de l'entreprise d'une part et, d'autre part, l'intervention des juges qui protègent la vie privée du salarié, et la reconnaissent même au sein de l'entreprise, sont souvent difficiles à concilier.

Les problèmes rencontrés sont nombreux et délicats à gérer :

- le courrier personnel, notamment sous forme électronique, avec la boîte professionnelle ;
- le contrôle des fichiers informatiques ;
- la tenue de travail peut-elle être imposée ?
- les faits de la vie privée peuvent-ils être sanctionnés dans le cadre de l'entreprise ?
- la gestion du télétravail...

Cette formation apporte des réponses concrètes à la conciliation d'intérêts souvent divergents.

Surveiller ses salariés : que peut faire l'employeur ?



Formation organisée sur une journée.

L'utilisation des technologies de l'informatique et des communications (informatique, courrier électronique, Internet, badge, vidéosurveillance, géolocalisation...) est de plus en plus fréquente dans l'entreprise.

Ce sont autant d'instruments qui, en pratique, peuvent permettre de surveiller les salariés.

Dans ce cadre, l'employeur est confronté au respect des libertés individuelles.

Mais l'employeur doit aussi contrôler le temps de travail et le respect des règles de sécurité, notamment.

Si l'entreprise peut contrôler l'activité de son personnel, ce droit n'est pas sans limites, son exercice doit être entouré de précautions.

Les salariés protégés sont-ils des salariés comme les autres ?



Formation organisée sur une journée.

La gestion des relations avec les salariés titulaires d'un mandat de représentation du personnel constitue un exercice délicat pour l'employeur.

Quelle est la portée du statut protecteur dévolu à cette catégorie de personnel et quels risques sont susceptibles d'en découler pour l'entreprise ?

Quelles sont les marges de manœuvre de l'entreprise dans l'exercice de son pouvoir disciplinaire ? Peut-elle faire évoluer les conditions de travail du salarié protégé selon ses besoins ? Comment gérer les heures de délégation ? Quelles techniques peuvent être mises en œuvre, pour prévenir ou gérer les conflits avec des salariés protégés ? Comment surmonter les situations de blocage ?

Autant de problématiques que nous vous proposons d'appréhender lors d'une intervention d'une journée.

Le Comité social et économique : maîtriser son fonctionnement



Formation organisée sur une journée ou une demi-journée, selon le contenu.

Le CSE a remplacé les instances existant auparavant (délégués du personnel, délégation du personnel, comité d'entreprise, CHSCT).

Cette nouvelle institution oblige à modifier à repenser les relations avec les représentants du personnel.

Les premières interventions de la DIRECCTE, ou des juges, montrent une grande rigueur dans l'application des textes, avec des conséquences très formelles pour le bon fonctionnement du CSE.

Et, comme toujours, certains points n'ont pas été vus par le législateur ou l'Administration, et nécessitent donc de faire des choix.

Maîtriser le fonctionnement du CSE est important pour limiter les risques de litiges avec les élus ou l'Inspection du travail.

Cette formation « fonctionnement du CSE » peut être couplée avec la gestion des organisations syndicales présentes dans l'entreprise.

Les incontournables du droit du travail

GRAND SUCCÈS



Selon les participants, leurs besoins et/ou leur niveau de compétences, cette formation est organisée sur une ou plusieurs journées.

Le droit du travail avec ses problématiques particulières et son évolution permanente est un domaine qui rebute souvent dirigeants et cadres.

Or, il est important que le dirigeant, notamment dans les PME, et les cadres, connaissent les outils de base, afin d'éviter les erreurs importantes génératrices de coûts lourds pour l'entreprise.

La problématique des dirigeants étant différente de celle des cadres, cette formation existe sous deux formes :

- une, organisée spécifiquement pour les dirigeants ;
- l'autre, destinée aux salariés en responsabilités, qui est fort appréciée lorsqu'elle est organisée auprès de l'ensemble de votre encadrement.

La modification du contrat de travail ou comment faire évoluer le salarié dans l'entreprise



Formation organisée sur une journée.

Le climat économique dans lequel évolue l'entreprise change rapidement obligeant cette dernière à s'adapter.

Cette évolution peut amener à devoir revoir la situation du salarié que ce soit pour ses missions, son lieu ou sa durée de travail, sa rémunération...

Quelles sont les marges de manœuvre de l'employeur pour ainsi faire évoluer la situation de ses salariés, peut-il le leur imposer ou doit-il obligatoirement obtenir leur accord ?

Comment, via la rédaction du contrat de travail, l'employeur peut-il organiser en amont cette souplesse ?

Toutes ces questions sont abordées au cours de cette formation.

**SPÉCIAL SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
À BUT LUCRATIF ET NON LUCRATIF**

Les enjeux actuels du partage des compétences et de la responsabilité civile et pénale dans le secteur associatif médico-social



Formation organisée sur une journée.

Ce stage rappelle les principes juridiques qu'il faut connaître pour aborder le problème de la responsabilité civile et pénale dans les associations.

Il s'agira de repérer les principaux risques et de mettre en place les précautions minimales, notamment lorsque l'association est quasi délégataire d'une mission de service public. Les participants pourront appréhender l'ensemble des grandes causes de mise en jeu de la responsabilité dans ce secteur et les obligations légales imposées par la loi du 2 janvier 2002.

Ils pourront ainsi mieux comprendre pourquoi la séparation des pouvoirs dans les associations est devenue un gage de crédibilité auprès de leurs partenaires financeurs.

Il sera notamment abordé la question de la formalisation de la délégation de pouvoirs avec ce document obligatoire : le document unique de délégation.

**SPÉCIAL SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
À BUT LUCRATIF ET NON LUCRATIF**

Secret professionnel partagé : une chance ou un risque ?



Formation organisée sur une journée.

Les professionnels du secteur sanitaire et médico-social ne sont pas tous logés à la même enseigne sur le terrain du secret professionnel. Certains en disposent de par la loi, d'autres ne sont pas protégés. Cette formation permettra de déterminer les droits mais également les responsabilités de chacun en la matière, et de répondre aux exigences nouvelles du signalement tel que la loi l'impose, notamment au bénéfice des personnes vulnérables.

**SPÉCIAL SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
À BUT LUCRATIF ET NON LUCRATIF**

La culture de la bientraitance ou la lutte contre la maltraitance



Formation organisée sur une journée.

La personne vulnérable accueillie doit revenir au centre des préoccupations et des objectifs des travailleurs sociaux et de leur institution.

Cette formation a pour but d'expliquer les processus de contrôle qu'il convient de mettre en place dans les institutions pour réduire les risques de maltraitance.

Le point sera plus particulièrement fait sur les solutions et précautions à mettre en place afin d'aboutir à la prévention et au traitement de situations de maltraitance.



Formations en Droit commercial



Factures et conditions générales de vente	26
Cautionnement et dirigeants : les liaisons dangereuses	27
Agents commerciaux et autres intermédiaires du commerce	28
e-Business : mode d'emploi	29
L'entreprise et ses partenaires face à une procédure collective : faut-il avoir peur ?	30
Le recouvrement de créance ou comment se faire payer ?	31
Pratiques commerciales abusives	32
Prévention de la corruption et des pratiques anticoncurrentielles	33
Règlement général sur la protection des données	34

Factures et conditions générales de vente



Formation organisée sur une demi-journée.

Toute entreprise procédant à des opérations de vente de produits ou de prestations de services est tenue à une obligation de facturation. Non seulement la loi impose aux entreprises d'établir une facture, mais encore elle exige que celle-ci comporte un certain nombre de mentions impératives, et ce, sous peine de sanctions pénales.

De même, la loi encadre les conditions d'établissement des conditions générales, qui constituent le socle de la négociation.

Dans le cadre de cette formation nous vous proposons d'aborder les questions suivantes :

- Quelles sont les mentions obligatoires de factures ?
- Quelles sont les conditions de délivrance de factures ?
- Comment rédiger des conditions générales appropriées ?
- Comment s'assurer de la meilleure efficacité de ces documents ?

Sous un aspect formel, souvent négligé, se cachent les détails qui conditionnent le sort de vos éventuels litiges.

Cautionnement et dirigeants : les liaisons dangereuses



Formation organisée sur une demi-journée.

Attention danger !!

Le cautionnement est une garantie incontournable de la vie des affaires.

Nombreux sont en effet les dirigeants d'entreprises ayant dû se porter caution de la société qu'ils dirigent pour obtenir des financements.

Mais ce n'est pas le seul cas où un engagement de cautionnement peut lier une société à son dirigeant. Il en est ainsi également lorsque le dirigeant, agissant en tant que tel, consent à des tiers des engagements de cautionnement au nom de la société, ou encore lorsque le dirigeant entend obtenir de la société qu'il dirige qu'elle cautionne ses dettes personnelles.

Dans tous ces cas, il s'agit de liaisons dangereuses, tant pour le dirigeant que pour la société, voire, parfois, de liaisons interdites.

Cet engagement ne doit pas être donné à la légère. Il peut impacter très significativement le patrimoine personnel du dirigeant. En cas de transmission de l'entreprise, le sort de ces garanties doit impérativement être traité.

Existe-t-il une marge de négociation avec le créancier ?
Que proposer en substitution à la caution ?

Agents commerciaux et autres intermédiaires du commerce



Formation organisée sur une journée.

Agent commercial, VRP, concessionnaire, apporteur d'affaires...ceux que l'on appelle les intermédiaires de commerce forment un ensemble hétéroclite de personnes soumises à des statuts juridiques variés.

Quelles sont les règles du jeu de ces différents statuts ?

Un choix opportun à une période de la vie de l'entreprise peut se révéler une véritable bombe à retardement à une autre période.

Comment choisir ?

Sur quels critères une entreprise, en phase d'organisation ou de réorganisation de sa force de vente, doit-elle s'appuyer pour choisir telle ou telle catégorie d'intermédiaire ?

Quels risques ?

Quels atouts ?

Quelle efficacité attachée à chacun des statuts ?

Le statut du commercial est aussi un outil de sa motivation.

Autant de questions auxquelles nous vous proposons d'apporter des réponses dans le cadre de cette formation.

- dirigeants
- responsables administratifs
- responsables commerciaux
- commerciaux indépendants

e-Business : mode d'emploi



Formation organisée sur une demi-journée.

- Comment bien négocier les contrats de réalisation et de mise en ligne du Site Internet de son entreprise ?
- Comment bien gérer les droits cédés ou non par l'agence de création ?
- Comment bien choisir et protéger ses noms de domaines ?
- Quelles sont les conditions légales de mise en vente de produits et de services sur le Net ?
- Quelles sont les responsabilités encourues ?
- Comment cibler les catégories de clientèle ?

Ces différentes problématiques sont celles auxquelles toute entreprise (individuelle ou société) désireuse de proposer ses produits ou services en ligne se trouve confrontée.

Nous proposons de les examiner dans le cadre de cette formation.

L'entreprise et ses partenaires face à une procédure collective : faut-il avoir peur ?



Formation organisée sur une journée.

Si les termes « redressement » et « liquidation judiciaire » sont devenus familiers, ceux de « conciliation » et « sauvegarde » le sont beaucoup moins alors qu'ils existent depuis la loi du 26 juillet 2005.

Aujourd'hui la crise a accentué les difficultés des acteurs économiques qui sont de plus en plus contraints de solliciter le bénéfice des procédures collectives.

Or, si la mise en place d'une procédure collective peut être bénéfique pour la société qui la sollicite, elle peut aussi avoir des conséquences négatives sur les partenaires de cette dernière et déséquilibrer ainsi le marché dans son ensemble.

Il est dès lors important que tout acteur économique sache réagir dans pareille situation afin de préserver au mieux ses intérêts, notamment face aux sollicitations et/ou blocages des administrateurs ou des mandataires judiciaires.

Cette formation apporte les bases du droit des procédures collectives pour mieux se positionner face ou dans cette situation.

Le recouvrement de créance ou comment se faire payer ?



Formation organisée sur une demi-journée.

La question de l'encours client est un enjeu majeur de l'entreprise. Mal maîtrisé, il peut conduire l'entreprise à de réelles difficultés, d'autant plus injustement que cela peut se révéler dans une activité... soutenue.

La meilleure façon de prévenir les impayés de clients reste encore d'identifier le client ou le contrat « à risque » et de prévenir le retard de paiement au moyen de conditions de vente bien maîtrisées et appliquées.

Quand le retard est constaté, il peut être causé par une multitude de motifs qui ne se traitent pas de la même manière.

- insolvabilité ;
- « gestion » de la trésorerie du client ;
- litige ;
- mauvaise foi ;
- négligence...

L'entreprise, comme tout un chacun, peut être confrontée à la défaillance de ses partenaires qui, de bonne ou de mauvaise foi, refusent de payer la créance qu'elle détient sur eux.

Souvent le chef d'entreprise se trouve désemparé en ce qu'il est confronté à un dilemme pour se faire payer son dû : méthode douce ou méthode forte ? Or, avant de s'interroger sur la méthode, il faut obtenir un titre exécutoire.

Qu'est-ce qu'un titre exécutoire, et comment en obtenir... rapidement, ... et comment le faire exécuter ?

Pratiques commerciales abusives



Formation organisée sur une journée.

Ces pratiques et comportements fautifs sont énoncés à l'article L442-6 du code de commerce sous la dénomination de « pratiques restrictives de concurrence ».

Le législateur a notamment voulu incriminer les acteurs économiques qui font preuve de déloyauté à l'occasion de la négociation de contrats ou à l'occasion de la rupture de ceux-ci.

L'article L442-6 du code de commerce vise également d'autres comportements commerciaux abusifs mais il convient aussi de prendre en considération les nouvelles dispositions du code civil qui, renforcent la notion de loyauté tant dans la négociation que dans l'exécution du contrat.

Les risques sont majeurs pour tout type d'entreprise puisque les comportements fautifs visés à l'article L442-6 du code de commerce les exposent à rembourser les sommes qu'elles auraient reçues de leur partenaire commercial, et à les indemniser des préjudices subis.

En outre sur intervention, soit du Ministre de l'économie, soit du Procureur de la République une amende civile d'un montant maximum de 5 millions d'euros peut être prononcée.

Le contrôle de ces comportements est déferé aux DIRECCTE mais l'entreprise victime peut agir de sa seule initiative.

Prévention de la corruption et des pratiques anticoncurrentielles



Formation organisée sur une demi-journée.

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite Loi « Sapin 2 », a entendu porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption, plaçant la corruption au rang de risque majeur pour les entreprises, à côté des pratiques anticoncurrentielles.

Quels sont les éléments constitutifs et les comportements constitutifs d'un fait de corruption ou d'une pratique anticoncurrentielle ?

Quelle est la législation applicable, les sanctions encourues ?

Quels comportements adopter afin de se protéger d'un fait de corruption, d'une pratique anticoncurrentielle ?

Que faire en présence d'un fait de corruption, d'une pratique anticoncurrentielle ?

La formation s'appuie sur des mises en situation concrètes pour vous permettre d'appréhender les différents risques et de vous en prémunir.

Règlement général sur la protection des données

GRAND SUCCÈS



Formation organisée sur une journée.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) constitue le texte européen de référence en la matière.

Il s'applique depuis le 25 mai 2018 à toutes les entreprises qui effectuent des traitements de données à caractère personnel concernant les personnes physiques. La CNIL, chargée de contrôler son application par les entreprises est habilitée à réaliser des contrôles et à sanctionner les contrevenants. Êtes-vous en conformité avec cette législation ?

Déroulement de cette formation :

Matinée

Comprendre le RGPD. Principes et Obligations qui en découlent :

- Connaître les changements majeurs résultant de l'adoption du RGPD,
- Comprendre comment définir et mettre en œuvre un plan d'actions pour se conformer aux nouvelles règles,
- Désigner un Délégué à la Protection des Données (ou DPO) : Data Protection Officer), interlocuteur de la CNIL et garant de la conformité ?

Règlement général sur la protection des données (suite)

Après-midi

2 domaines d'application concrète du RGPD :

- RGPD et RH : la gestion des données personnelles des salariés :
 - La collecte et le traitement des données des salariés
 - La transmission des données (URSSAF, caisse de retraite et prévoyance, fisc,)
 - La collecte des données sensibles et les cas particuliers de collectes (vidéo surveillance, données biométriques ou de géolocalisation, ...)
- RGPD et droit des contrats : la mise à jour nécessaire de vos contrats :
 - Les clauses à insérer dans les CGV
 - Les obligations dans le cadre des contrats de sous-traitance
 - La révision des contrats de prestation (notamment contrats informatiques, agences de communication, ...)

Cette formation vous permettra de comprendre et d'intégrer vos obligations en la matière, et de vous assurer de votre conformité par une approche pratique de ce sujet dans 2 domaines importants que sont la gestion de ressources humaines et le droit des contrats.

Formations en Droit pénal



Diffamation, captation de données, usurpation d'identité sur internet : Quelles solutions pour l'entreprise ?	38
L'infraction pénale de harcèlement moral : Quels risques pour le chef d'entreprise ?	39
Contrôle et enquête de l'Inspection du travail : Quels sont les droits de l'entreprise ?	40
Accident du travail : Quelle responsabilité pénale du chef d'entreprise ?	41

Diffamation, captation de données, usurpation d'identité sur internet : quelles solutions pour l'entreprise ?



Formation organisée sur une demi-journée.

Le développement d'Internet et des réseaux sociaux a incontestablement modifié la communication et facilité l'accès aux informations de l'entreprise.

Cette dernière doit désormais faire face à des situations où elle est victime d'infractions commises via son réseau de communication interne ou externe.

Des salariés indécents n'hésitent pas :

- à diffamer ou injurier leur employeur ou leurs collègues sur les réseaux sociaux notamment via Twitter et Facebook ;
- à extraire des fichiers de l'entreprise afin de les transmettre à des entreprises concurrentes ;
- à s'introduire frauduleusement, même après leur départ, dans les serveurs de l'entreprise.

Figurent désormais dans le Code pénal de nouvelles infractions destinées à lutter contre cette cybercriminalité.

Cette formation vous permettra de les identifier et de connaître les moyens à votre disposition pour agir contre les auteurs de cette nouvelle délinquance particulièrement nuisible pour l'entreprise

L'infraction pénale de harcèlement moral : quels risques pour le chef d'entreprise ?



Formation organisée sur une demi-journée.

Aucun salarié ne doit subir des propos ou comportements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Ni le Code du travail, ni le Code pénal ne définit les agissements qui sont de nature à caractériser un harcèlement moral.

Les juges en matière pénale ont finalement pris en considération des situations très diverses, leur conception d'un acte de harcèlement moral étant désormais très large.

Lorsque l'employeur a connaissance d'une dénonciation par un salarié d'une situation de harcèlement moral, peut-il rester inactif ? Quelles sont les mesures préventives et immédiates à mettre en œuvre pour éviter l'engagement de sa responsabilité ? L'employeur encourt-il une responsabilité pénale ?

Cette formation permettra de comprendre à quelles conditions le délit de harcèlement moral est désormais caractérisé et donc de détecter ces situations plus rapidement et mettre en œuvre les mesures pour protéger les salariés, qu'il s'agisse de la personne dénoncée ou de la personne plaignante, et d'éviter l'engagement de sa responsabilité civile ou pénale.

Contrôle et enquête de l'Inspection du travail : quels sont les droits de l'entreprise ?



Formation organisée sur une demi-journée.

Toute entreprise relève d'une section d'Inspection du travail territorialement définie chargée du contrôle des entreprises comprises dans ce périmètre et de veiller à l'application des dispositions du Code du travail.

Sans avertissement préalable, les agents de contrôle sont autorisés à pénétrer librement dans les locaux de l'entreprise et le font le plus souvent à la suite d'un événement tels qu'une maladie professionnelle, un accident du travail ou encore en raison d'une réclamation d'un salarié ou d'un représentant du personnel.

Les agents sollicitent à cette occasion l'accès à des documents de l'entreprise ou effectuent des prélèvements, l'issue pouvant être le constat par les agents d'infractions pénales..

L'entreprise peut-elle refuser la présence de l'Inspection du travail, à quelles conditions ? Peut-elle s'opposer à la consultation par les agents de certains documents ou à l'audition de salariés ? Quels sont les risques d'un refus ou d'une opposition aux demandes de l'Inspection du travail ?

Cette formation permettra de disposer d'une connaissance des droits de l'entreprise lors d'un contrôle de l'Inspection du travail et d'échanger avec ses agents en toute connaissance de l'étendue et des limites à leurs pouvoirs.

Accident du travail : quelle responsabilité pénale du chef d'entreprise ?



Formation organisée sur une demi-journée.

Dès lors qu'un salarié est victime d'un accident du travail qui a des conséquences sur son intégrité physique, l'Inspection du travail peut ouvrir une enquête et doit le faire lorsque qu'il est suivi d'un décès, concurrentement le plus souvent à celle menée par des officiers et agents de police judiciaire.

La responsabilité pénale est en principe encourue par la personne qui assume au plus haut niveau la gestion et la direction de l'entreprise, sauf délégation de pouvoir que l'entreprise peut et en réalité doit organiser.

Les enquêtes ont toutes pour objet de déterminer les causes de l'accident et plus particulièrement, pour l'Inspection du travail, de rechercher les éventuels manquements de l'employeur aux règles de sécurité.

Quelle doit être l'attitude de l'entreprise dans le cadre de ces enquêtes ? Quels sont les documents et informations à remettre aux enquêteurs ? Quels sont les risques de poursuites pénales si un manquement aux règles de sécurité est relevé par procès-verbal ? Qui pourra faire l'objet d'une poursuite : la société, le chef d'entreprise, le délégataire, le salarié responsable, les quatre ? Quelles peuvent être les infractions poursuivies : manquement aux règles de sécurité, blessures involontaires, homicide involontaire ?

Cette formation a pour objet de vous faire connaître les éventuelles conséquences pénales d'un accident du travail et de préparer utilement l'entreprise à une telle éventualité en mettant d'ores et déjà en place des procédures internes dont des délégations de pouvoir pour limiter les risques de poursuites et ce, en connaissance des conditions de mise en œuvre des responsabilités pénales encourues.

Formations en Droit fiscal



Actualisation des connaissances en droit fiscal	44
Loi de finances 2020 et loi de finances rectificative pour 2019	45
Savoir anticiper et gérer un contrôle fiscal	46
Maîtriser la fiscalité de l'entreprise assujettie à l'impôt sur les sociétés	47
Maîtriser la gestion fiscale du groupe intégré	48
Réaliser un audit fiscal de vos déclarations d'impôt sur les sociétés et anticiper les risques liés au contrôle	49
Fiscalité des holdings : la maîtriser pour l'optimiser	50
Fiscalité des associations : éliminer le risque fiscal d'un assujettissement aux impôts commerciaux	51
Stratégies fiscales de gestion de l'immobilier d'entreprise	52
Problématiques de fiscalité internationale : quels sont les enjeux fiscaux d'un développement de son activité à l'étranger ?	53
Une SCI : pour quoi faire ?	54
Loueur en meublé : opportunité ou illusion fiscale ?	55
Remplir la liasse fiscale et son annexe sans risque d'erreurs	56

Actualisation des connaissances en droit fiscal

GRAND SUCCÈS



Formation organisée tous les ans sur 5 demi-journées.

L'évolution constante du droit fiscal rend celui-ci de plus en plus difficile à connaître et à appliquer.

Pour cette raison, notre cabinet organise chaque année des sessions d'« Actualisation des connaissances en droit fiscal ».

Ces séances sont destinées aux dirigeants, aux responsables administratifs et financiers et aux personnes en charge des questions fiscales.

Au cours de chaque séance nous analyserons un thème, accompagné éventuellement d'un cas pratique, des décisions de justice et/ou de l'actualité fiscale susceptibles de vous intéresser directement, et nous répondrons aux questions que vous vous posez au quotidien sur les points clés du droit fiscal.

Loi de finances 2020 et loi de finances rectificative pour 2019

GRAND SUCCÈS



Formation organisée sur une demi-journée.

Objectif : maîtriser les nouvelles règles du jeu fiscal proposées par les lois de finances.

Toute l'actualité fiscale des lois de finances analysée de manière pratique et illustrée par de nombreux exemples.

Seront analysés à l'occasion de cette formation les enjeux fiscaux stratégiques pour votre entreprise et les décisions fiscales que vous devez nécessairement anticiper.

Savoir anticiper et gérer un contrôle fiscal



Formation organisée sur une demi-journée.

Lorsque l'entreprise reçoit un avis de vérification de comptabilité, il est indispensable que ses acteurs soient préparés et informés de ce qui les attend.

Pourquoi sommes-nous contrôlés ? Comment recevoir le vérificateur ? Que peut-on lui révéler sans que cela se retourne contre nous ? Quels sont les documents sur lesquels il va travailler ? Quelles sont les éventuelles conséquences du contrôle et les moyens de recours ? Quelles sont les spécificités d'une vérification de comptabilité informatisée ?

Les réponses à ces questions passent par une connaissance préalable du déroulement d'un contrôle fiscal. Elles permettent également d'anticiper le contrôle et de s'y préparer au mieux.

Cette formation a pour objet de sensibiliser les participants à la nécessité de se préparer au contrôle, de dédramatiser une vérification de comptabilité par la connaissance de ses rouages et d'identifier les erreurs à ne pas commettre pendant la vérification.

Maîtriser la fiscalité de l'entreprise assujettie à l'impôt sur les sociétés



Formation organisée sur 2 jours et demi (ou 5 demi-journées).

Objectifs :

- maîtriser les règles de la fiscalité appliquée à l'entreprise en matière d'impôt sur les sociétés ;
- s'entraîner à leur application par des exercices pratiques ;
- savoir lire et établir la liasse fiscale.

Cette formation permet de se familiariser avec les règles fiscales applicables aux sociétés passibles de l'IS par des exercices concrets en rapport avec l'actualité fiscale. Les participants pourront établir une liasse fiscale et appréhender la correspondance entre les éléments issus de la comptabilité et la liasse fiscale. Ils rédigeront le tableau n° 2058-A qui permet le passage du résultat comptable au résultat fiscal à travers un ensemble de retraitements.

Cette formation, basée sur une forte interactivité entre formateurs et participants, permet une mise ou une remise à niveau en fiscalité générale de l'entreprise.

Elle est un préalable nécessaire à une maîtrise des règles de fiscalité approfondie.

Maîtriser la gestion fiscale du groupe intégré



Formation organisée sur une demi-journée.

Objectifs : déjouer les pièges de l'intégration fiscale et maîtriser l'utilisation des imprimés fiscaux.

L'intégration fiscale est un dispositif indispensable à la gestion fiscale des groupes, mais sa technicité peut être un frein à une maîtrise des règles fiscales applicables à la société mère et aux sociétés filiales.

Cette formation vise à présenter la logique d'ensemble du dispositif et, à travers un cas pratique, la « mécanique » d'établissement des imprimés fiscaux.

L'expérience démontre en effet que de nombreuses erreurs figurent sur ces documents, ce qui augmente d'autant le risque fiscal de l'entreprise.

Réaliser un audit fiscal de vos déclarations d'impôt sur les sociétés et anticiper les risques liés au contrôle



Formation organisée sur une demi-journée.

Objectifs : savoir détecter les zones fiscales à risque et prévenir les critiques de l'Administration lors d'un contrôle.

Remplir sérieusement et consciencieusement ses déclarations fiscales n'est malheureusement pas le gage d'une sérénité fiscale absolue.

L'Administration, dans le cadre de l'exercice de son droit de contrôle, veille à la normalité et à la cohérence des informations présentées sur les documents fiscaux.

Il est de ce fait important pour l'entreprise de maîtriser les zones fiscales à risques, c'est-à-dire celles qui font l'objet d'une surveillance particulière par le fisc.

Cette formation a pour finalité première de vous présenter les postes, rubriques et informations qui doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'anticiper d'éventuelles critiques administratives.

Fiscalité des holdings : la maîtriser pour l'optimiser



Formation organisée sur une demi-journée.

La gestion des sociétés holding nécessite la maîtrise de compétences fiscales transversales, qui évoluent sans cesse.

Cette formation est l'occasion de faire le point sur l'analyse des opérations intragroupe, sur la gestion des flux financiers dans la holding et plus précisément sur la remontée des dividendes des filiales, sur l'utilisation de la société holding comme tête d'un groupe intégré, sans oublier les questions liées à la gestion de la TVA dans la société holding active.

Savoir utiliser et gérer fiscalement une société holding dans son groupe est plus indispensable que jamais.

Fiscalité des associations : éliminer le risque fiscal d'un assujettissement aux impôts commerciaux



Formation organisée sur une demi-journée.

La fiscalité des associations est une fiscalité dérogatoire et elle se caractérise par de nombreuses chausse-trappes.

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les dirigeants et les directeurs financiers des associations sur la méthodologie à adopter pour pouvoir se prononcer sur la situation de l'organisme au regard des impôts commerciaux (TVA, IS, CET, ...).

La question fondamentale de l'assujettissement des subventions à la TVA fera l'objet d'une étude spécifique, au regard du critère du lien direct et de la notion de subvention complément de prix.

Elle vise également à donner des clés sur les modalités de sectorisation et de filialisation des associations, et à prévenir tout risque fiscal.

Stratégies fiscales de gestion de l'immobilier d'entreprise



Formation organisée sur une demi-journée.

Quelles sont les solutions fiscales ouvertes aux entreprises pour la gestion de leur parc immobilier ?

L'entreprise doit-elle détenir l'immobilier en propre, le louer à une structure dédiée (SCI), avoir recours au crédit-bail immobilier, ou bien pratiquer un démembrement temporaire de propriété ?

Comment limiter le coût fiscal de la cession d'un immeuble détenu par une société soumise à l'IS ?

Cette formation vise à donner aux décideurs les outils leur permettant d'apprécier au mieux des intérêts juridiques, fiscaux et financiers de l'entreprise, la formule la plus opportune de gestion de leur parc immobilier.

Problématiques de fiscalité internationale : quels sont les enjeux fiscaux d'un développement de son activité à l'étranger ?



Formation organisée sur une demi-journée.

Le développement des entreprises à l'international comporte des enjeux d'une importance capitale. Parmi ces enjeux, les problématiques fiscales revêtent une place significative.

Cette formation a pour objet de sensibiliser les dirigeants et les responsables fiscaux de l'entreprise aux questions clés qui se posent en phase d'internationalisation :

Quel est le poids des conventions fiscales et quelle grille de lecture retenir ? Quelle politique d'expatriation faut-il mettre en œuvre ?

Faut-il créer une filiale ou une succursale ? Quelle politique de prix de transfert adopter ?

Quelles sont les armes dont dispose l'Administration pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ?

Une SCI : pour quoi faire ?



Formation organisée sur une demi-journée.

La SCI présente de nombreux avantages juridiques et fiscaux, mais elle n'est pas nécessairement adaptée à toutes les situations.

Or il s'avère que le nombre de SCI ne cesse de croître et que certaines situations présentent des risques fiscaux significatifs.

La formation proposée a pour objectif de faire le point sur l'ensemble des avantages et inconvénients de cet outil de gestion du patrimoine immobilier.

La question de l'opportunité du choix du régime fiscal retenu (IR ou IS) sera développée, ainsi que celle concernant l'opportunité de la cession des parts ou de l'immeuble.

Loueur en meublé : opportunité ou illusion fiscale ?



Formation organisée sur une demi-journée.

Le statut de loueur en meublé, qu'il soit professionnel ou non professionnel, présente de nombreux avantages juridiques et fiscaux.

Mais ce régime évolue régulièrement et il n'est pas exempt de pièges.

Il doit être parfaitement sécurisé et il convient d'en maîtriser les multiples contours.

La formation vise, à l'aide de simulations chiffrées, à déterminer quels sont les atouts fiscaux majeurs des régimes LMP-LNMP de l'acquisition à la cession de l'immeuble. Sont abordés également les risques attachés à ce mode de détention de l'immobilier et leur prévention.

Seront envisagées successivement la détermination du résultat du loueur en meublé, la question de la TVA, les spécificités en matière d'ISF, la fiscalité locale et désormais la question des cotisations sociales.

Remplir la liasse fiscale et son annexe sans risque d'erreurs



Formation organisée sur une journée

Attention : de bonnes bases en comptabilité commerciale sont nécessaires.

Il est souvent difficile de se repérer dans les différents imprimés de la liasse fiscale pour satisfaire aux obligations déclaratives de l'entreprise.

Cette formation permettra de savoir remplir la liasse fiscale et d'utiliser les différents imprimés afin de remplir efficacement et sans risque d'erreur les obligations déclaratives de l'entreprise.

Elle inclut une présentation générale de la liasse fiscale, l'établissement de la déclaration de résultats, du bilan et des documents annexes.

Les états de nature comptable, les états de nature fiscale, la réalisation des choix fiscaux, la gestion fiscale des déficits et provisions non déductibles (état 2058B), le tableau d'affectation et renseignements divers (2058C), la détermination, l'affectation et le suivi des plus ou moins-values (2059A et 2059D) n'auront plus de secret pour les participants.

Un cas pratique d'établissement de la liasse fiscale clôturera la journée de formation.

Le support pédagogique comprend notamment un tableau de correspondance entre les éléments de la comptabilité et les éléments de la liasse fiscale, ainsi qu'une liasse fiscale complète sous excel.

Formations en Droit public



Réforme du droit des marchés publics, suite à l'ordonnance du 23 juillet 2015 : quelles évolutions ?	60
La médiation devant le juge administratif : quel impact sur les contentieux à venir ?	61
La responsabilité pénale de l'élu	62

Réforme du droit des marchés publics, suite à l'ordonnance du 23 juillet 2015 : quelles évolutions ?



Formation sur une demi-journée.

La réforme du droit de la commande publique et plus particulièrement des marchés publics était attendue par certains, redoutée par d'autres.

Cette formation a pour but de faire le bilan de cette réforme et de déterminer l'impact réel qu'elle a pu avoir sur la pratique des acheteurs et des opérateurs économiques au quotidien.

Le retour d'expérience juridique et pratique des avocats formateurs sera enrichi par les participants, avec leur propre retour d'expérience.

La médiation devant le juge administratif : quel impact sur les contentieux à venir ?



Formation sur une demi-journée.

La médiation est une procédure bien connue dans certaines procédures judiciaires, mais était complètement méconnue de la procédure administrative contentieuse.

Elle est désormais introduite dans le code de justice administrative par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016.

Elle peut être sollicitée par l'une ou l'autre des parties, même en dehors de toute procédure juridictionnelle, mais elle peut être également proposée spontanément par le juge, s'il estime que le litige peut trouver une solution amiable.

Cette médiation peut avoir lieu dans tous les domaines : fonction publique, droit de l'urbanisme...

Cette formation vise à déterminer l'intérêt réel de cette médiation, son impact sur le contentieux, mais également sur l'avant-contentieux et sur l'utilisation qui peut en être faite par les parties.

Les avocats formateurs reprendront les éléments légaux de la médiation et feront part de leur retour d'expérience sur les premières médiations mises en place par le tribunal administratif dans différents domaines.

La responsabilité pénale de l' élu



Formation sur une demi-journée.

L' élu, qui n' est a priori pas un professionnel de la vie publique et du droit, est pourtant le 1^{er} responsable de sa commune. Ainsi, si la responsabilité administrative de la commune sera recherchée en priorité, celle de l' élu sera, en revanche, recherchée pénalement comme représentant de celle-ci.

Cette formation aura pour but de déterminer les cas d' engagement de la responsabilité pénale de l' élu.

Elle vise également à conseiller les élus sur les attitudes à adopter pour limiter au maximum l' engagement de sa responsabilité, les axes de vigilance.

Sera également évoquée la procédure suivie lorsque la responsabilité pénale de l' élu est susceptible d' être engagée.

Formations en Droit immobilier



L'actualité du Droit de la construction	66
Les autorisations d'exploitation commerciale : quelles évolutions ?	67
La responsabilité du Maître d'ouvrage dans l'opération de construction	67

Les autorisations d'exploitation commerciale : quelles évolutions ?



Formation sur une demi-journée.

Les lois ALUR et PINEL de mars et juin 2014 ont profondément modifiées les règles de procédures des autorisations d'exploitation commerciale.

Ces textes ont été précisés par l'avis du Conseil d'État du 23 décembre 2016 et par l'instruction ministérielle du 3 mai 2017, qui ont influé sur la conception des projets et la gestion des procédures.

Cette formation permettra de faire un point d'étape sur les dernières évolutions capitales de la réglementation des autorisations d'exploitation commerciale, pour permettre de sécuriser au mieux les projets et les contentieux.

La responsabilité du Maître d'ouvrage dans l'opération de construction



Formation sur une demi-journée.

Trop souvent méconnue, la responsabilité du Maître d'ouvrage, professionnel ou néophyte, est réelle.

De la délégation du projet à l'immixtion fautive, la formation visera à déterminer les pièges à éviter pour sécuriser les projets et adopter les bonnes pratiques dans la conduite de ces opérations.

L'actualité du Droit de la construction



Formation sur une demi-journée.

Il s'agira de balayer la jurisprudence de l'année écoulée sur le Droit de la construction et son impact éventuel sur la pratique au quotidien des intervenants en ce domaine.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit, fax ou courrier, à l'aide du bulletin adressé lors de l'organisation de chaque formation.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient à l'employeur de communiquer à TEN FRANCE SCP D'AVOCATS les coordonnées complètes de l'OPCA, et de transmettre à cet organisme tous les éléments indispensables pour assurer le paiement.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence de prix est facturée directement à l'entreprise, l'association ou la collectivité.

ART. 2 : TARIF

Pour les formations interentreprises, le prix par participant est indiqué sur chaque formulaire d'inscription.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

ART. 3 : ANNULATION / REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit intervenir au plus tard une semaine avant le début de la formation.

En cas de nombre de participants à une formation jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, TEN FRANCE SCP D'AVOCATS se réserve le droit d'annuler la formation ou de la reporter à des dates ultérieures, étant précisé que dans ce dernier cas, les participants pourront soit s'inscrire à une des nouvelles dates proposées, soit se faire remplacer par une autre personne, soit s'ils ne sont pas disponibles, obtenir le remboursement des formations qu'ils auraient déjà réglées.

En cas d'indisponibilité de la personne inscrite (par exemple en cas de maladie), l'employeur peut faire participer une autre personne à la formation. En cas de participation d'un OPCA au financement de la formation, il devra alors faire le nécessaire auprès de son organisme pour assurer la prise en charge effective de celui-ci.

ART. 4 : PAIEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription. En cas de participation partielle à la formation, la totalité du prix est due et ne donnera lieu à aucun remboursement et ce, à titre d'indemnisation pour les frais engagés.

Pour les formations effectuées en plusieurs séances, une participation forfaitaire, en cas d'absence, égale au montant total de la formation divisé par le nombre total de séances manquées sera demandée à l'employeur.

Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

En application de l'article L. 441-6 I alinéa 12 du Code du commerce, en cas de paiement tardif, les pénalités de retard seront calculées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur.

En outre, sera appliquée l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement (article L. 441-3, article L. 441-6 et article D. 441-5 du Code de commerce).

ART. 5 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le CLIENT est informé de ce que la SCP D'AVOCATS TEN FRANCE met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la mission de formation qui lui est confiée ainsi que la gestion, la facturation et la prospection. Ces données sont collectées et conservées uniquement lorsqu'elles sont nécessaires aux traitements des dossiers ainsi que pour la bonne gestion des clients et sont destinées aux services habilités de notre cabinet. Les données sont traitées dans le cadre de nos relations contractuelles et précontractuelles. Le responsable de ce traitement est la SCP TEN FRANCE.

Les données sont susceptibles d'être communiquées à nos prestataires et sous-traitants concourant à l'exécution de nos missions ; lesquels conservent les données sur des serveurs sécurisés garantissant l'intégrité et la sécurité de vos données.

Les informations sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin des relations contractuelles, afin de répondre à nos obligations légales avant d'être détruites.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, ainsi que leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données. Ces droits s'exercent auprès de la SCP TEN FRANCE à l'adresse suivante : 23, rue Victor Grignard – Pôle République 2 – CS 61074 – 86061 POITIERS Cedex 9, ou par mail à : donneespersonnelles@tenfrance.com. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL concernant le traitement de vos données.

Pour toute information
contactez-nous par :

mail

formation@tenfrance.com

courrier

• SCP d'avocats TEN France
Formations

CS 61074

86061 POITIERS CEDEX

• TEN Bordeaux
Formations

7 avenue Raymond Manaud

Îlot C3-1 Bât B

33525 BRUGES

internet

www.tenfrance.com

rubrique «Contact»

www.tenfrance.com